

ECRIRE LISIBLEMENT, EN MAJUSCULE AU STYLO BLEU OU NOIR



RÉPUBLIQUE
FRANÇAISE

Liberté
Égalité
Fraternité

Contact : fraisscol.0290071v@ac-rennes.fr

Lycée Yves Thépôt
Quimper

Nom élève :

Prénom :

Division :

MANDAT DE PRELEVEMENT SEPA

Référence unique du mandat :

Type de contrat : Créances Demi-Pension/Internat/Autres.

En signant ce formulaire de mandat, vous autorisez

IDENTIFIANT CREANCIER SEPA

- (A) Le **lycée Yves Thépôt** à envoyer des instructions à votre banque pour débiter votre compte,
(B) Votre banque à débiter votre compte conformément aux instructions du **lycée Yves Thépôt**.

Vous bénéficiez du droit d'être remboursé par votre banque selon les conditions décrites dans la convention que vous avez passée avec elle. Une demande de remboursement doit être présentée :

- Dans les 8 semaines suivant la date de débit de votre compte pour un prélèvement autorisé.

FR 88 ESD 557437

RESPONSABLE QUI PAYE LES FRAIS SCOLAIRES
TITULAIRE DU COMPTE A DEBITER

Nom, prénom :

Adresse :

Code postal :

Ville :

Pays :

DESIGNATION DU CREANCIER

Nom : **Lycée Yves Thépôt**

Adresse : **28 avenue Yves Thépôt – CS 41003**

Code postal : **29196**

Ville : **QUIMPER CEDEX**

Pays : **France**

DESIGNATION DU COMPTE A DEBITER

IDENTIFICATION INTERNATIONALE (IBAN)

IDENTIFICATION INTERNATIONALE DE LA BANQUE (BIC)

--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--

Type de paiement : Paiement récurrent/répétitif

Signé à :

Signature :

Le (JJ/MM/AAAA) :

DESIGNATION DU TIERS DEBITEUR POUR LE COMPTE DUQUEL LE PAIEMENT EST EFFECTUE (SI DIFFERENT DU DEBITEUR LUI-MEME ET LE CAS ECHEANT) :

Nom du tiers débiteur :

JOINDRE UN RELEVÉ D'IDENTITÉ BANCAIRE (au format IBAN BIC)

Rappel :

En signant ce mandat j'autorise ma banque à effectuer sur mon compte bancaire, si sa situation le permet, les prélèvements ordonnés par le lycée Yves Thépôt. En cas de litige sur un prélèvement, je pourrai en faire suspendre l'exécution par simple demande à ma banque. Je réglerai le différend directement avec le lycée Yves Thépôt.

Les informations contenues dans le présent mandat, qui doit être complété, sont destinées à n'être utilisées par le créancier que pour la gestion de sa relation avec son client. Elles pourront donner lieu à l'exercice, par ce dernier, de ses droits d'opposition, d'accès et de rectification tels que prévus aux articles 38 et suivants de la loi n°78-17 du 6 janvier 1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés.



Nom/Prénom de l'élève :
Classe :
PRÉLÈVEMENT AUTOMATIQUE
INFORMATION AUX FAMILLES

Comme chaque année nous vous offrons la possibilité de régler les frais d'hébergement de votre enfant par prélèvement automatique.

La procédure automatique pour l'année 2023 / 2024 (calendrier prévisionnel) se fera de la manière suivante :

- Les prélèvements auront lieu autour du 8 du mois
- 9 prélèvements seront nécessaires pour le règlement des frais scolaires. 8 échéances forfaitaires et une échéance d'ajustement en juillet qui permettra d'affiner la dernière échéance voire de rembourser les familles qui seraient créditrices.
- Le premier prélèvement débutera en novembre 2023 et le dernier aura lieu en juillet 2024.

Cette procédure ne pourra pas être mise en œuvre pour les élèves boursiers.

Nous vous serions reconnaissant de

- **Compléter** le coupon ci-dessous

	A FOURNIR OBLIGATOIREMENT
<input type="checkbox"/> Je ne souhaite pas être en prélèvement automatique	✓ 1 RIB agrafé au document (pour d'éventuels remboursements par le lycée)
<input type="checkbox"/> J'étais déjà en prélèvement automatique l'année dernière, je souhaite renouveler et je n'ai pas changé de coordonnées bancaires	✓ Pas de pièce nécessaire. Merci de cocher la case et de retourner ce document signé.
<input type="checkbox"/> Je souhaite intégrer le protocole de prélèvement automatique ou j'ai changé de coordonnées bancaires depuis l'année dernière	✓ Mandat SEPA Complété et signé ✓ 1 RIB agrafé au document

Pour toute information nous vous invitons à vous adresser au bureau des frais scolaire (accès par la passerelle depuis la cour), ou par courriel à l'adresse fraiscol.0290071v@ac-rennes.fr

A retourner impérativement, quel que soit votre choix, avant le 26 septembre 2023 exclusivement au bureau des frais scolaires (boîte aux lettres à côté si absence)